



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT
LE LUNDI 30 MARS 2020

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue à l'hôtel de ville à huis clos, tel que permis par un arrêté ministériel publié le 16 mars 2020 afin de minimiser les risques de propagation du coronavirus, le lundi 30 mars 2020 à 8h30, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un employé d'une entreprise privée de messagerie, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Mario Arsenault, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin (par vidéo conférence), André Camirand (par vidéo conférence), Gilles Lapierre (par vidéo conférence), Chantale Boudrias (par vidéo conférence), Sylvain Cazes (par vidéo conférence), Johanne Di Cesare (par vidéo conférence), Mario Perron (par vidéo conférence) et Mario Arsenault (par vidéo conférence).

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Me Sophie Laflamme, greffière est présente.

Monsieur le conseiller Sylvain Cazes arrive, il est 8h43.

Monsieur le conseiller David Lemelin quitte, il est 9h.

155-03-20

AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES

CONSIDÉRANT qu'en raison de la pandémie de la COVID-19, les citoyens de la Ville de Saint-Constant peuvent avoir encore plus besoin dans ce contexte d'aide alimentaire ou autre;

Il est PROPOSÉ par madame Johanne Di Cesare APPUYÉE de monsieur Mario Arsenault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer aux organismes suivants, l'aide mentionnée :

- Complexe Le Partage 20 273 \$;
- La Maison du Goéland 2 000 \$;
- Service d'aide domestique Jardins-Roussillon 2 000 \$;
- Centre de bénévolat de la Rive-Sud 2 000 \$;

D'autoriser le trésorier ou la trésorière adjointe à transférer les sommes nécessaires vers le poste budgétaire 55-136-82-000.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 55-136-82-000.



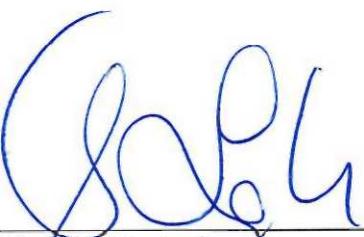
No de résolution
ou annotation

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens ont été invités par divers outils de communication à transmettre leur question à l'adresse courriel greffe@st-constant.ca.

Aucune question n'a été reçue.


Jean-Claude Boyer, maire


Me Sophie Laflamme, greffière